

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 08 octobre 2018

Le 08 octobre 2018, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Paul HARRE à Alain PERRON, Françoise TROUBOUL à Monique LE CREN

Absent excusé : Isabelle HELOU

Secrétaire : Annie LE GOFF

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 3 octobre 2018

Adoption des procès-verbaux du 7 juin, 18 juillet et 10 septembre 2018

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

- Les travaux de voirie entre Rosquéo et Kerboër ont été réalisés entre le 1^{er} et le 5 octobre par l'entreprise COLAS. Géa MEESTERBERENDS a transmis qu'il y a des bosses au niveau des raccords notamment celui de Kerboër. Le travail ne semble également pas fini au niveau du pont.
- Alain PERRON précise que les services techniques ont procédé au réensemencement du terrain de foot
- Une réunion a été organisée avec les jeunes pour évoquer un projet de terrain à bosses à l'arrière de l'aire de jeux place de l'église ainsi que sur le terrain où est tiré le feu d'artifice. Ce projet est abordé en lien avec le devenir des terres de remblais des travaux de la maison de santé et répond à une attente des jeunes de la Commune. Plusieurs renseignements ont été pris auprès de la Commune de Mellac qui possède déjà un terrain à bosses.
- Madame le Maire informe les élus qu'une assemblée générale du syndic du 31 a été réalisée. Une prochaine réunion est prévue début novembre afin de décider de la réalisation des travaux de ravèlement et de réfection de toiture.
- Le Maire précise que 2 appels d'offres sont en cours :
 - o Rénovation partielle de la salle municipale (15/10)
 - o Curage des lagunes d'assainissement (26/10)

1) RAPPORT D'ACTIVITES – EAU DU MORBIHAN

Faisant suite à la présentation de Christian LE FLOCH lors du dernier conseil municipal et après lecture du rapport d'activités, les élus n'ont pas d'observations sur les rapports d'activités présentés par Eau du Morbihan pour l'année 2017.

2) RAPPORT D'ACTIVITES – MORBIHAN ENERGIES

Après prise de connaissance du rapport d'activités 2017 de Morbihan Energies par les conseillers municipaux, 2 remarques sont faites :

- Michel LE ROUX signale qu'en tant que délégué à Morbihan Energies, il n'a pas eu de réunion depuis au moins 2 ans
- Christian LE FLOCH précise qu'à la lecture des documents, Lanvénegen fait partie des communes les plus en retard en matière d'enfouissement des réseaux.

3) MORBIHAN ENERGIES – CONVENTION RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention de Morbihan Energies pour le remplacement d'une lanterne rue Marcel Le Strat. Le montant total des travaux est de 700 € HT. Le reste à charge pour la Commune est de 490 € HT et 140 € de TVA soit un montant total de 630 €.

Afin de fluidifier les dépannages liés à l'éclairage public, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toute convention relative à la rénovation des réseaux d'éclairage public dans la limite de 1500 € à charge de la Commune par convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de rénovation des réseaux d'éclairage public avec Morbihan Energies dans la limite de 1500 € à charge de la Commune par convention.

4) DEPARTEMENT DU MORBIHAN – AVENANT N°2 A LA CONVENTION SATESE

De la même manière que l'année dernière, dans l'attente de la publication du décret relatif à l'assistance technique départementale qui conditionnera le champ d'intervention du Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux, Madame le Maire propose de prolonger la durée de la convention qui nous lie au SATESE du département du Morbihan d'un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019 l'assistance technique départementale du SATESE
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention SATESE

5) ECOLE AR MILAD – FORFAIT PAR ELEVE

Madame le Maire propose de reconduire, pour l'année scolaire 2018-2019, le forfait annuel adopté pour l'année scolaire 2017-2018.

Christian Le Floch demande quelles sont les activités pédagogiques et culturelles organisées. Monique Le Cren présente les activités qui sont proposées par le réseau pédagogique qui existe avec d'autres écoles. Sorties à Kernault, au cinéma, au musée du Faouët... Il est précisé que le budget alloué par la collectivité sert à financer uniquement les fournitures pour les ces activités pédagogiques et culturelles. Le reste est financé par l'OCCE du réseau qui était abondé auparavant par le Département qui s'est désormais désisté et qui est donc suppléé par Roi Morvan Communauté.

Une participation d'1€ est demandée aux parents mais n'est pas obligatoirement donné. Hélène Luquot trouverait souhaitable que les parents qui n'ont pas payé soient relancés à chaque sortie.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder pour l'année scolaire 2018-2019 un forfait de :

- 40 € / élève pour les fournitures scolaires
- 20 € / élève pour les activités pédagogiques et culturelles
- 12 € / élève pour l'arbre de Noël (versés à l'OCCE)

6) LOCAL JEUNES – REGLEMENT D'UTILISATION

Suite à la fréquentation du local jeunes depuis plusieurs mois et après proposition de l'agent animateur, Madame le Maire propose de modifier le règlement d'utilisation du local jeunes.

Après lecture du nouveau règlement d'utilisation du local jeunes, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

7) ROI MORVAN COMMUNAUTE – CONVENTION D'ENTRETIEN DES SENTIERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Roi Morvan Communauté a décidé de formaliser le partenariat qui existe avec les Communes pour l'entretien des sentiers.

La Commune doit effectuer les travaux d'entretien pour les sentiers retenus, balisés et bénéficiant d'une fiche topoguide commercialisée par Roi Morvan Communauté, y compris pour les portions d'un circuit traversant la Commune.

Elle doit entretenir les platelages, passerelles et les sites traversés ayant un intérêt patrimonial (fontaine, abords de chapelle...) et nettoyer les poteaux avec flèches ainsi que nettoyer autour de leur implantation.

Le balisage reste à la charge de Roi Morvan Communauté (peinture, flèches, balises).

En cas de manquements d'entretien, Roi Morvan Communauté précise qu'après rappel auprès des communes, elle se réserve le droit de procéder au retrait des circuits des topoguides.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'entretien du réseau de sentiers de Petite Randonnée du Pays du Roi Morvan.

8) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – MORBIHAN ENERGIES

Le Maire présente l'étude de Morbihan Energies pour la prolongation de l'enfouissement des réseaux de la rue Jean Cadic depuis le croisement avec la rue Marcel Le Strat jusqu'à la sortie de bourg en lien avec le projet d'aménagement maison de santé, logements et lotissement.

Le montant total prévisionnel est de 76 197 € HT dont 38 099 € à la charge de la commune ainsi que la TVA pour partie récupérable 4 961 €.

Ces travaux seront programmés en fonction de l'analyse financière qui sera prochainement réalisée pour échelonner les différents projets d'investissements à venir.

9) PERMIS D'AMENAGER

Le Maire présente le nouveau permis d'aménager suite à la modification de l'implantation de la maison de santé par la maîtrise d'œuvre lors de la réunion du 20/09/2018.

2 modifications principales sont à noter :

- Un lot est désormais dimensionné à 386m²
- Une portion de voie à 4.00m au Sud-Ouest de l'ilot de la maison de santé ; taille raisonnable au Sud

Les élus ne voient pas d'inconvénient pour le lot de 386 m². En revanche, la voie à 4 m risque de poser des problèmes d'accès notamment pour les camions de chantier et les camions de déménagement. De plus, ils trouvent que l'accès au lot 5 n'est pas judicieux. Ils souhaiteraient qu'il soit plutôt situé à côté de l'accès au lot 4, auquel cas, il faudra revoir les stationnements sur certains espaces verts.

Il est également demandé si le trottoir est compris dans la voie d'accès, sinon il faudra le prévoir.

Enfin, les élus sont appelés à choisir un nom pour le lotissement.

Monique LE CREN propose « le lotissement des châtaigniers » compte tenu de la présence de châtaigniers sur les talus bordant la parcelle.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le nom « le lotissement des châtaigniers » pour le lotissement prévu sur la parcelle B 849.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des fêtes patronales
- Christian Le Floch et Nathalie Boulben demandent si quelque chose de spécial est prévu pour le centenaire de la guerre 14-18. Madame le Maire précise qu'un travail est en cours avec la classe des CM1-CM2 de l'école.

QUESTIONS ABORDEES A HUIS CLOS

- Recherche d'un médecin
- Gestion du débroussaillage des voies communales

Transmis en Préfecture le 09/10/2018

Affiché à la mairie le 09/10/2018